



KONE, le 6 septembre 2016

N/Réf. : CK1609\_375\_UB\_CG

Monsieur le Directeur  
Direction de l'Environnement de la province Sud  
Bureau des ICPE  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX

Objet : Eléments de réponse suite à l'inspection réalisée le 19 janvier 2016

Monsieur le Directeur,

Suite à la visite du Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), réalisée le 19 janvier 2016, plusieurs demandes et recommandations nous ont été formulées.

Vous trouverez ci-joints les éléments de réponse apportés, ainsi que les annexes les précisant.  
, experte agricole de la SAEML NORD AVENIR, est chargée d'en assurer la gestion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 13 SEP. 2016									
direction de l'environnement	N° 54758									
AFFECTÉ	Dir	CE	CE	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
COPIE							2			
OBSERVATIONS	VA 16/09 BICPE 13/09 MC 16/09 PL									

pour la Gérance

	<b>Eléments de réponse aux demandes de l'inspecteur ICPE, suite au compte rendu en date du 14/03/16</b>	Création : 24/08/2016
		Statut du doc. : externe
Réf. : /2016/CG		
Auteur :		

Les éléments de réponse ci-après sont détaillés selon la nature du contrôle effectué.

## SITE DE MONT MOU

- Capacité des installations

Rubrique 2102	Nombre d'animaux susceptibles d'être présents (nombre de places) à la date de l'inspection		
	Nombre d'animaux (a)	Equivalence (b)	Nombre d'animaux-équivalents (c) = (a)*(b)
Porc à l'engrais	2217	1	2217
Jeunes femelles	66	1	66
Animaux en élevage de multiplication ou sélection	600	1	600
Truies	530	3	1590
Verrats	27	3	81
Porcelets sevrés de moins de 30 kg avant mise en engraissement ou sélection	220	0.2	44
<b>Total</b>	<b>3660</b>		<b>4598</b>

- Lutte contre l'incendie/alimentation électrique

Une visite a été effectuée en décembre 2015 par la société BRUN ELECTRICITE. Contact a été pris le 22 août 2016 avec l'entrepreneur, afin qu'il nous communique son rapport.

- Modifications

Concernant Mont Mou, la maternité construite n'a pas augmenté le nombre de truies présentes sur le site. En effet, les reproductrices placées dans ce bâtiment sont issues du cheptel général et suivent un traitement sanitaire particulier. Une semaine après la mise-bas, elles repartent dans le bâtiment principal. Dès la fin du transfert des porcelets vers Ouaco, cette unité sera démontée.

Le plan actualisé de l'installation est en annexe 1.

Concernant Tamoa, un dossier ICPE a été déposé en avril 2016.

- Mode d'exploitation

Sans objet

- Etanchéité

Les travaux seront réalisés courant septembre 2016.

- Entretien

Le plan indiquant l'emplacement du captage et de la résurgence est fourni en annexe 2. Concernant l'autorisation de captage, contact a été pris avec l'ancien propriétaire de la porcherie pour savoir s'il en dispose. Il apparaît qu'aucune autorisation n'avait été établie à l'époque de l'installation de l'élevage. L'ancien propriétaire a cependant lancé une procédure de régularisation pour la consommation en eau de ces activités agricoles.

Le site devant fermer d'ici fin 2018 et les propriétaires n'étant pas certains de garder la structure, les travaux d'entretien des bâtiments seront concentrés sur les casses jugées suffisamment importantes pouvant compromettre l'intégrité générale du site. Le nettoyage des sous toitures et les reprises d'étanchéité ne sont pas, à ce titre, considérés comme prioritaires.

- Stockage des lisiers

Voir l'annexe 1

- Stockage des litières

Ces documents ne sont pas en notre possession, et n'ont pas été fournis par le directeur technique lors de son départ.

- Elimination des déjections

Une diminution du cheptel est en cours, laquelle est conditionnée par les capacités d'abattage de l'OCEF pour les animaux de réforme. Elle permettra ainsi une diminution du volume de lisier à épandre.

- Elimination des cadavres

La chaux vive est stockée dans un container fermé par un cadenas.

La signalisation de la fosse à cadavres a été effectuée à l'aide d'un panneau (voir annexe 4).

La localisation de la fosse fermée fin 2015 et de la fosse actuelle est présentée en annexe 3.

## **SITE DE TAMOA**

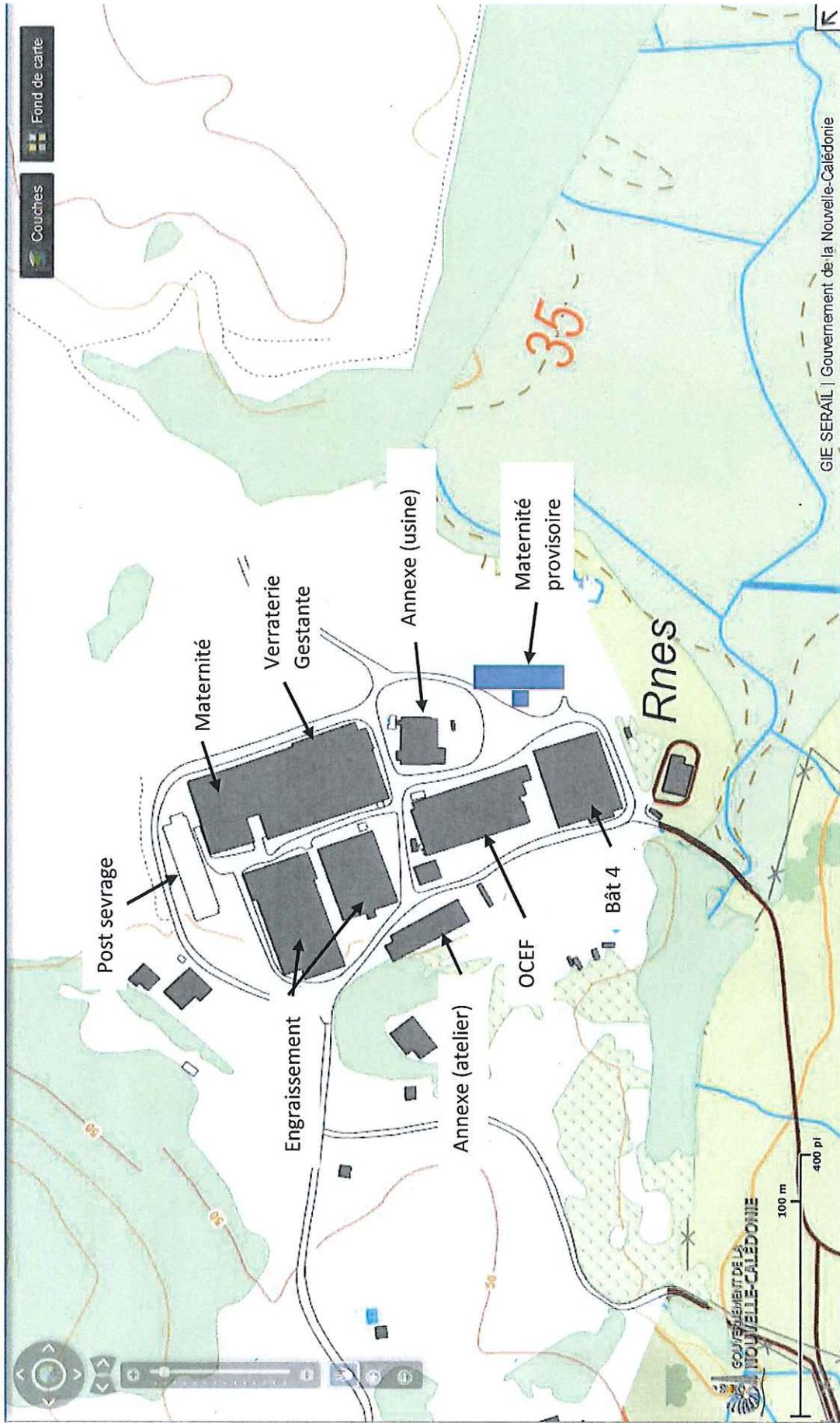
La localisation des parcelles d'épandage est située en annexe 5.

Le RIDET et l'extrait K-BIS de moins de six mois sont joints à la présente note.

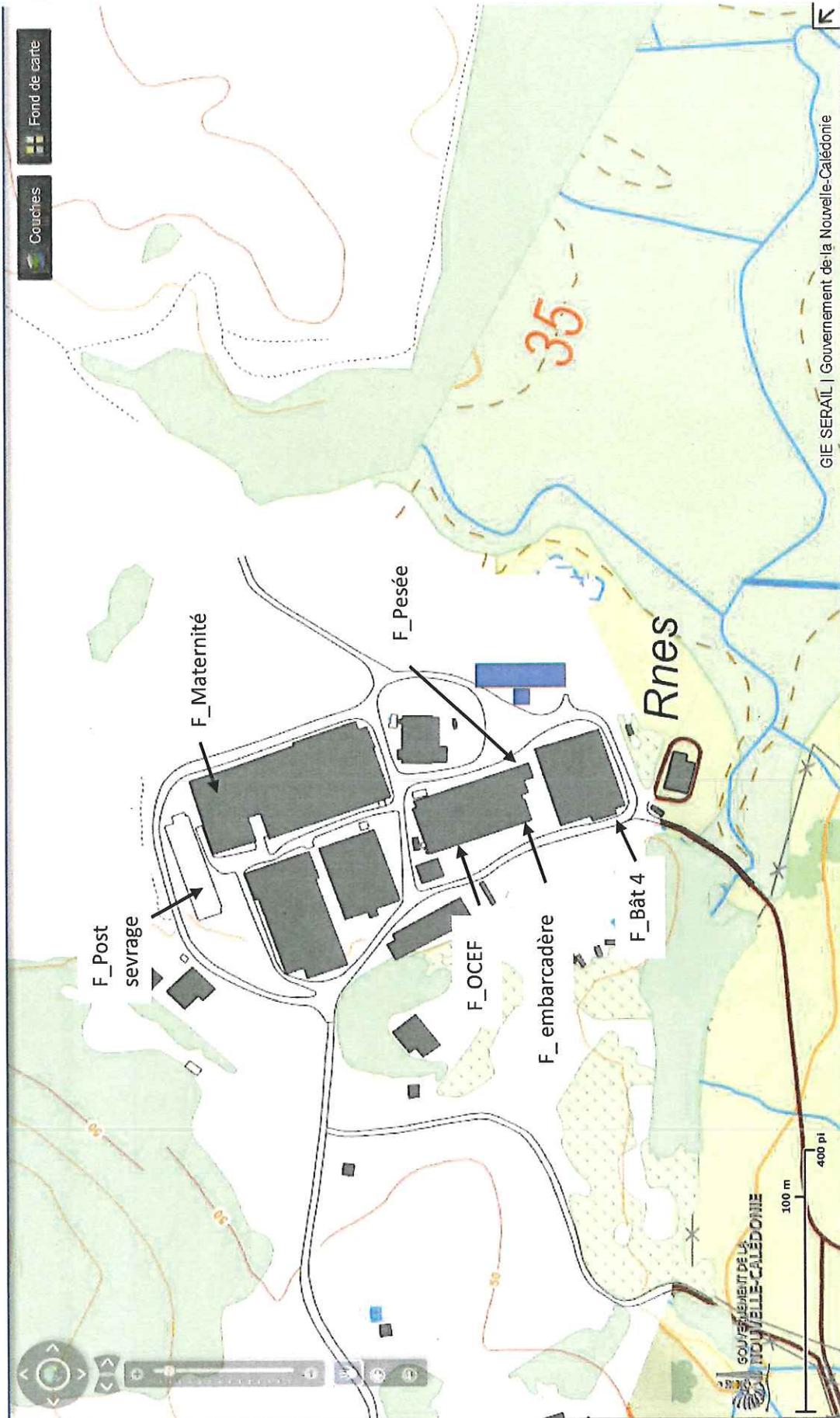
Le responsable du site est :

BP 39 – 98860 KONE

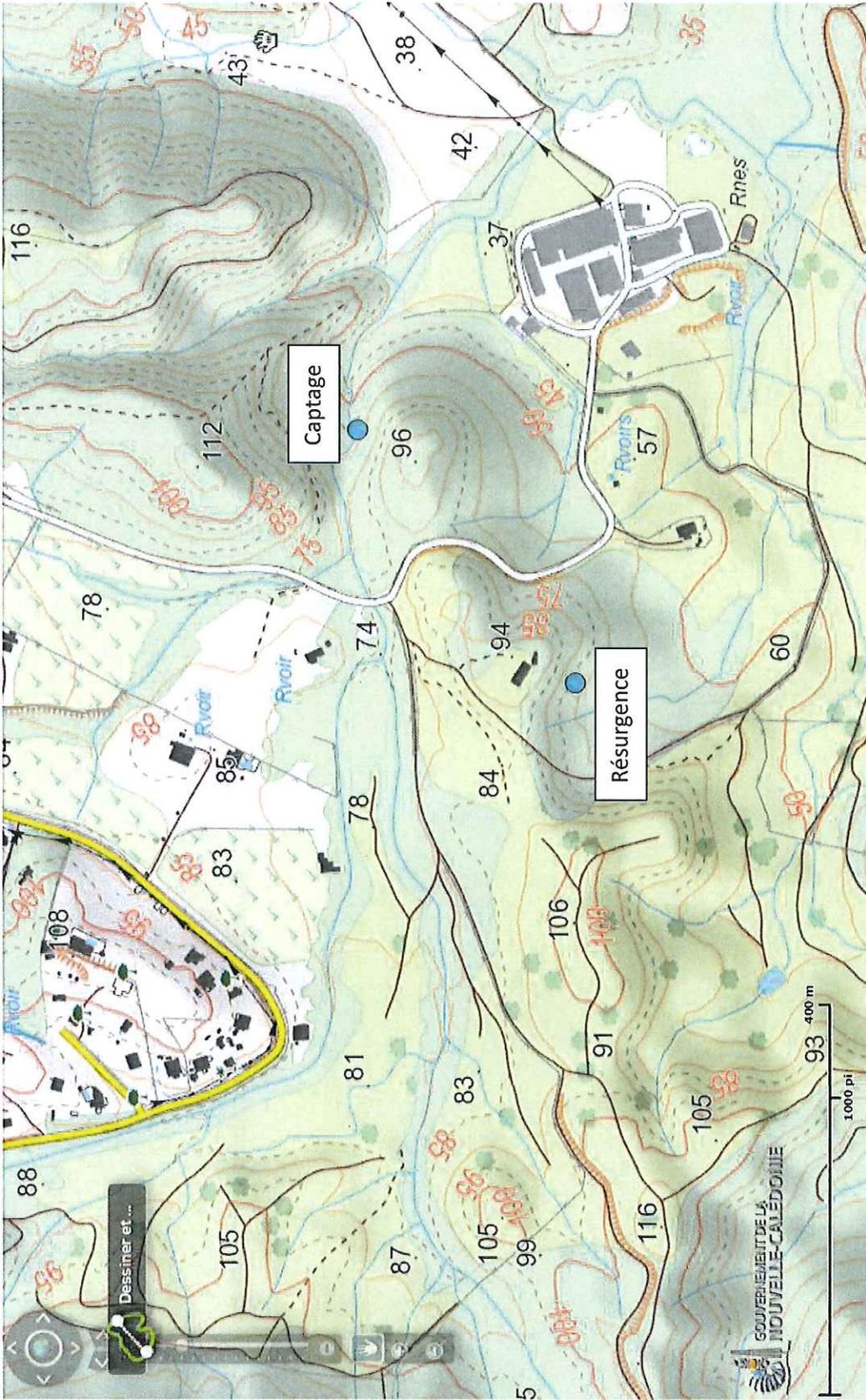
[Tapez ici]



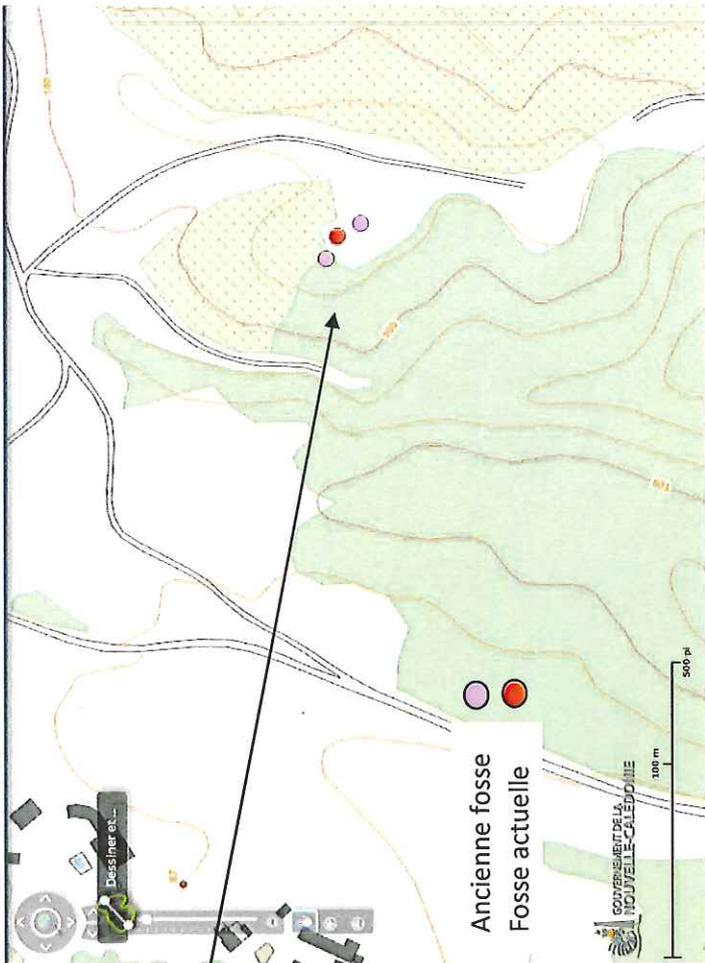
Annexe 1 a : Plan et dénomination des bâtiments



Annexe 1 b : Plan et dénomination des fosses



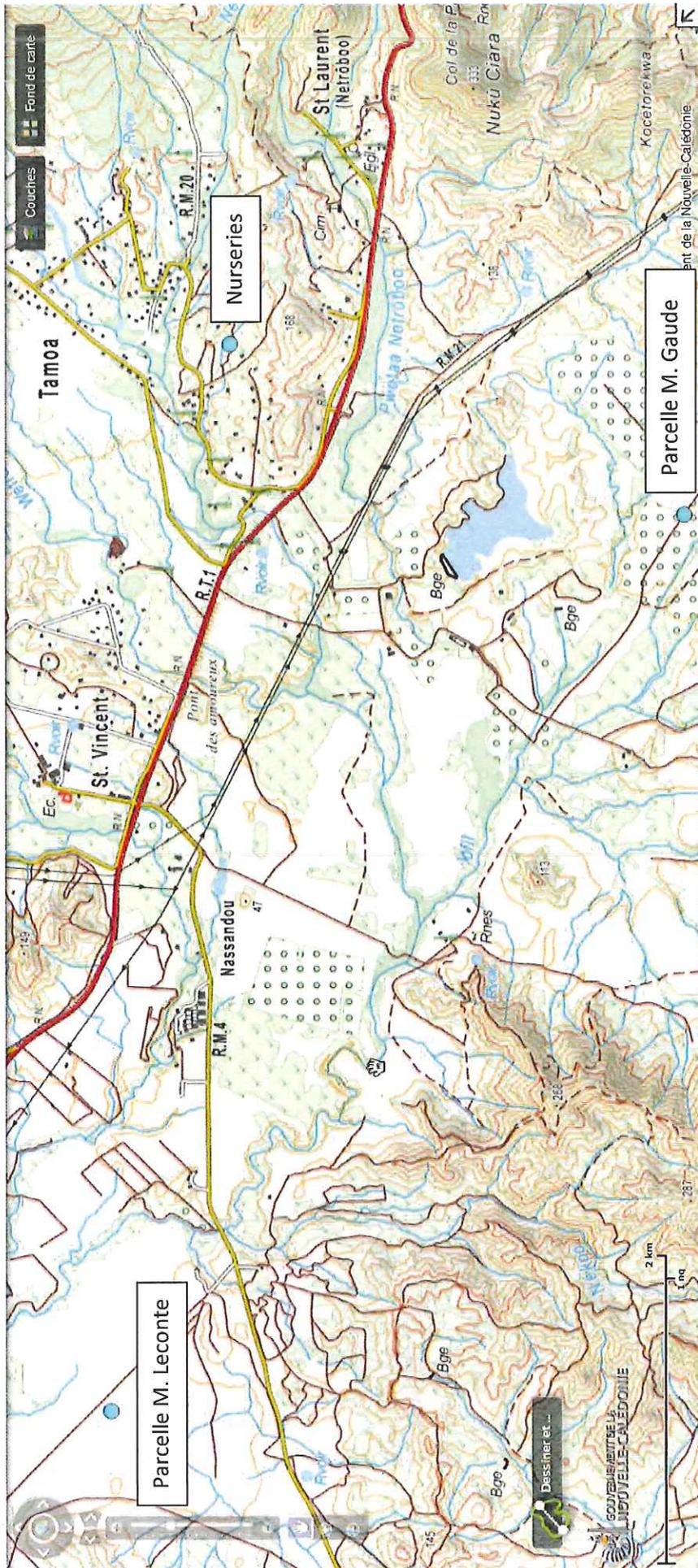
Annexe 2 : Localisation de la résurgence et du captage



Annexe 3 : Localisation des fosses à cadavres



**Annexe 4 : Indication de localisation des fosses à cadavres**



Annexe 5 : Localisation des parcelles d'épandage de Tamoa